DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 49

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES DIVERSES

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 49

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES DIVERSES

Plusieurs associations locales bénéficient, soit en raison de l'importance de leurs activités, soit parce qu'elles organisent une manifestation annuelle reconnue, d'une subvention qui leur est traditionnellement allouée dès le vote du Budget Primitif.

IL ÉTAIT UNE FOIS MONTFERRAND

L'association organisera la 27ème édition des Fêtes Médiévales de Montferrand les 2, 3 et 4 juin 2023. Ces 27èmes fêtes proposeront des camps de reconstitution historique : us et coutumes du Moyen Age, présentation de vieux métiers, chevaliers et combattants ainsi que musiciens, échassiers, jongleurs et danseurs, conférences…

Tout au long de l'année, l'association propose également différentes animations visant à faire connaître et valoriser le passé architectural de la cité : spectacles équestres, projection d'images sur certains édifices, embrasement des remparts.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville (hors communication) d'un montant total estimé à 8 710 €.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 59 000 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 20 000 €
Subvention sollicitée : 30 000 €
Subvention proposée : 20 000 €

LES AMIS DU CAFÉ-LECTURE (ACL)

L'association a pour objet la promotion et le développement de l'écrit sous toutes ses formes par l'animation du café-lecture les Augustes.

Le café-lecture les Augustes est un espace de culture et de lien social qui s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et vise ainsi à l'accès de tous à la culture et l'éducation. Il offre un accès libre à de nombreux ouvrages, journaux, revues thématiques et une connexion internet. Des animations sont également proposées chaque jour (cafés citoyens, cafés langues, débats, projections, rencontres,...) et sont animées par des associations locales, des intervenants ou des bénévoles du café. Ces animations portent sur 9 thématiques : On compte 9 thématiques : lecture, accueil d'auteurs, écriture, arts, langes et cultures du monde, sciences humaines, société, sciences, jeux et loisirs.

L'association a également pour mission de lutter contre les inégalités culturelles et sociales, l'exclusion liée à la lecture et à l'écriture ou aux origines sociales.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 144 500 €
La subvention de fonctionnement 2022 : était de : 10 000 €
Subvention sollicitée : 12 000 €
Subvention proposée : 10 000 €

ALLIANCE UNIVERSITAIRE D'AUVERGNE- SOCIÉTÉ DES AMIS DES UNIVERSITÉS DE CLERMONT-FERRAND

Cette association a pour mission la promotion des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche de l'Académie de Clermont-Ferrand. Elle encourage et développe les recherches et les études faites en Auvergne et met à jour les connaissances sur les sujets les plus divers à des fins de vulgarisation. Depuis 1884, elle édite la Revue d'Auvergne, chargée de diffuser l'information scientifique qui paraît une fois par an en numéros simple ou double.

Dans le cadre de l'année Blaise Pascal, l'association assurera la réédition d'un ouvrage édité en 2010, dédié à Blaise Pascal. Cet ouvrage sera enrichi de nouveaux éclairages scientifiques sur la personnalité et l'œuvre de cet auteur dont le 400ème anniversaire de sa naissance sera célébré en 2023.

La Ville met à disposition de l'association des locaux pour le stockage des numéros de la revue (rue Docteur Balme à Montferrand), ce qui représentait, en 2022, un avantage en nature évalué à 13 822 €.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 23 000 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 5 000 €
Subvention sollicitée : 8 000 €
Subvention proposée : 5 000 €

CEZAM AUVERGNE

L'association propose des activités et des actions culturelles (service billetterie, passeport-cadeau, spectacles de fin d'année...) à ses adhérents (comités d'entreprises, amicales du personnel, comité d'œuvres et d'action sociale etc.). Les adhérents de la carte CEZAM bénéficient également du tarif réduit pour l'accès aux musées de la Métropole. L'association présente désormais ses spectacles de fin d'année à la Maison de la Culture (en remplacement de la Maison des Sports).

Le budget prévisionnel 2023 de la carte CEZAM fait apparaître un montant de : 3 695 052 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 5 000 €
Subvention sollicitée : 5 000 €
Subvention proposée : 5 000 €

LA SEMAINE DE LA POÉSIE

L'association a pour mission de favoriser et développer une ouverture culturelle et éducative à la poésie contemporaine, principalement en milieu scolaire mais aussi auprès du grand public et des publics empêchés (structures pénitentiaire, hospitalière...).

Elle organise pour cela un festival annuel de poésie contemporaine dans le cadre de la manifestation nationale « Le printemps des poètes » dont la 36ème édition se tiendra du 18 au 25 mars 2023, sur le thème « Frontières ». La dernière édition a attiré plus d'un millier de spectateurs pour les différentes lectures spectacles et conférences notamment en bibliothèques ou librairies.

Tout au long de l'année, l'association propose également un cycle de lectures « Poésie hors saison » en invitant chaque mois un poète pour des lectures grand public. Ces rencontres ont lieu à la Librairie Les Volcans, salle Georges Conchon, mais aussi en partenariat avec Sauve qui peut le court métrage ou encore le cinéma Le Rio.

Par ailleurs, l'association devrait proposer en 2023, trois projets en partenariat avec le SMTC et 3 projets sont en négociation : affichage de poèmes dans les bus et tram, brigades d'intervention poétiques menées par des comédiens dans les bus et tram et des portraits poétiques des personnels de la T2C et du SMTC.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville (hors communication) d'un montant estimé à 8 538 €.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 90 360 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 5 000 €
Subvention sollicitée : 5 000 €
Subvention proposée : 5 000 €

CERCLE AMÉLIE MURAT

L'association a pour mission de perpétuer le souvenir de la poétesse Amélie Murat et de promouvoir la poésie. Elle organise chaque année des lectures et des récitals afin de faire connaître le plus souvent en musique les œuvres de poètes régionaux, nationaux ou étrangers et décerne un prix de poésie francophone (prix de la Ville). Par ailleurs, l'association organise des émissions de radio sur Radio altitude intitulée « La voix des poètes » diffusée toutes les semaines.

En 2023, l'association participera au 400ème anniversaire de la naissance de Blaise Pascal via un spectacle poétique « Pascal et la poésie, un lien possible ? »

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville (hors communication) d'un montant de 1 453 €.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 4 520 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 2 170 €
Subvention sollicitée : 2 200 €
Subvention proposée : 2 170 €

LES AMIS DU VIEUX CLERMONT

Depuis 2004, l'association remet chaque année, dans le cadre du Festival du Court Métrage, le « Prix du rire Fernand Raynaud » doté par la Ville. Son objet est d'assurer la connaissance de la vie clermontoise d'autrefois par tous moyens notamment grâce à des expositions, conférences, publications.

Le budget total 2023 fait apparaître un montant de : 2 455 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 1 500 €
Subvention sollicitée : 1 500 €
Subvention proposée : 1 500 €

INFINISCIENCES

L'association Infinisciences a pour objet la diffusion de la culture scientifique auprès du plus grand nombre par le biais de conférences et l'organisation d'événements relatifs à cette thématique.

Dans le cadre de l'année 2023, l'association prévoit de s'associer à l'anniversaire des 400 ans de Blaise Pascal en permettant à des enfants du monde entier de partager leurs travaux scientifiques. Par ailleurs, elle prévoit d'inviter plusieurs personnalités du monde scientifique : Rodolphe Gelin (responsable de l'IA de chez Renault) , Vincent Coste (directeur du GEIPAN, structure dépendant du CNES enquêtant sur les phénomènes inexpliqués) ou encore Florence Barré-Sinoussi (infectiologue et prix Nobel). Le festival d'astronomie Astr'Auvergne aura également lieu pour la 4ème édition.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 2 357 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 84 453 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 6 000 €
Subvention sollicitée : 6 000 €
Subvention proposée : 6 000 €

MEMORIAL DE LA SHOAH

L'association Centre Culturel Jules-Isaac a été dissoute juridiquement en janvier 2021, mais la structure poursuit l'ensemble de ses projets et de son fonctionnement par le biais du Mémorial de la Shoah, fondation reconnue d'utilité publique créée en 1992.

Le Mémorial de la Shoah trouve son origine pendant la guerre, avec la création dans la clandestinité d'un fonds d'archives visant à rassembler les preuves de la persécution des Juifs. Le Centre de documentation Juive Contemporaine se double plus tard du Mémorial du Martyr Juif Inconnu. Centre d'archives, musée, le Mémorial est aujourd'hui un lieu de médiation essentiel pour la transmission.

En 2022, le Centre Culturel Jules Isaac a accueilli 1787 visiteurs notamment lors de la Fête de la Musique lors du concert de musique Klezmer avec le groupe Hot Azoy (92 participants), lors des Journées Européennes du Patrimoine (271 participants), ou des conférences grand public (421 participants).

Poursuivant son travail autour de l'histoire et la mémoire, mais aussi autour de la laïcité et des valeurs de la République, l'association a mené de nombreux projets avec les scolaires dans l'année (725 participants) notamment avec les 3èmes du collège Blaise Pascal.

2023 sera marquée par le 10ème anniversaire du Centre Culturel Jules Isaac (2013 fin des travaux de transformation de l'ancienne synagogue en centre culturel), avec un programme d'actions pédagogiques et culturelles, conférences, expositions thématiques (permanente et temporaire, personnalité Arlette Lévy-Andersen).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 54 367 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 6 000 €
Subvention sollicitée : 6 000 €
Subvention proposée : 6 000 €

LE VALET DE CŒUR

L'association le Valet de Cœur est une compagnie de théâtre composée d'amateurs qui présente régulièrement ses créations et spectacles – dans son espace théâtral privé – appréciés par le public clermontois. L'association participe également à des festivals amateurs nationaux et internationaux où elle présente ses créations. Par ailleurs, l'association organise des ateliers de formation à l'art dramatique (enfants, adolescents, adultes), la médiation et la transmission représentant une part importante de l'activité (45 % du budget global).

Pour la saison 2022/2023, l'association proposera 5 pièces dont « Les femmes savantes » et « L'école des maris » avec un total de 18 dates programmées à l'Opéra-Théâtre, au Théâtre du Valet de Coeur ainsi qu'à la chapelle des Cordeliers. En 2023, l'association fêtera ses 45 ans d'existence.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant de l'ordre de 5 538 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 60 000 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 6 000 €
Subvention sollicitée : 6 000 €
Subvention proposée : 6 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs (ou avenants) correspondants transmis par voie dématérialisée.

TOTAL VOTANTS :	52	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	2 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	52	=	**Pour : 52**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n°49 : Christiane JALICON et Stanislas RENIE

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Isabelle LAVEST